

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou le, 31 MAI 2023

N° 23-00672 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, d'un concours direct pour le recrutement de **quatre cent quarante (440) élèves Professeurs Certifiés des Collèges d'Enseignement Général (CEG)**, à former à l'**Ecole Normale Supérieure (ENS)**, au profit des Ministères et Institutions, dans les centres de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada N'Gourma, Dédougou, Tenkodogo, Ouahigouya, Kaya, Dori, Gaoua, Manga, Ziniaré et Banfora, **session de 2023**.

Le nombre de postes à pourvoir est reparti comme suit :

OPTIONS	POSTES OUVERTS
Mathématiques/Sciences de la vie et de la terre	220
Mathématiques /Physique-Chimie	220
TOTAL	440

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du diplôme du **Baccalauréat C, D ou E** ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les candidats titulaires du Baccalauréat série E, ne sont pas autorisés à postuler dans l'option Mathématiques/SVT.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse www.econcours.gov.bf ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application eConcoursBF (disponible sur le site www.econcours.gov.bf), du 05 juin à 00h 00mn au 14 juin 2023 à 23h 59mn.

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdit   ni de b  gaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejet  .

Toutefois, l'admission n'est d  finitive qu'apr  s un contr  le approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invit      fournir des pi  ces compl  mentaires.

D-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte deux (02) phases : une phase   crite et une phase orale.

Seuls les candidats admissibles apr  s la phase   crite subiront la phase orale.

1  ) Epreuves   crites d'admissibilit  .

Les candidats composent dans le centre choisi pendant l'inscription. En outre l'acc  s    la salle de composition est subordonn      la pr  sentation du r  c  piss   d'inscription et de la Carte Nationale d'Identit   Burkinab   (CNIB) ou du passeport ayant servi    l'inscription.

Les candidats sont inform  s que les d  clarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas accept  es.

Les   preuves   crites du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique.

2  ) L'  preuve orale consiste en un entretien devant un jury.

Toute note inf  rieure    10/20 aux   preuves orales est   liminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

La durée de la formation est de **quarante-huit (48) mois et l'internat n'est pas de droit.**

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

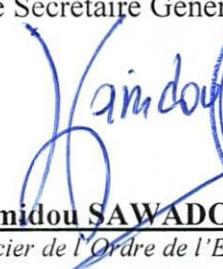
Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

A la fin de la formation, tous les élèves seront soumis au tirage au sort pour les affectations dans les régions suivant l'expression des besoins.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO
Officier de l'Ordre de l'Étalon

